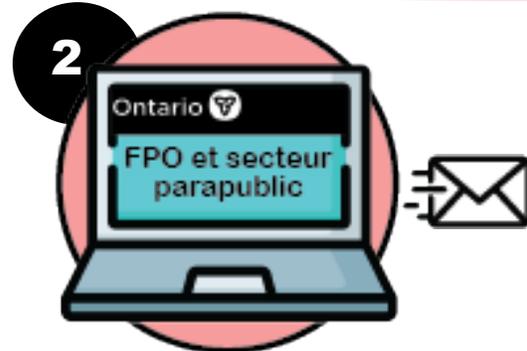


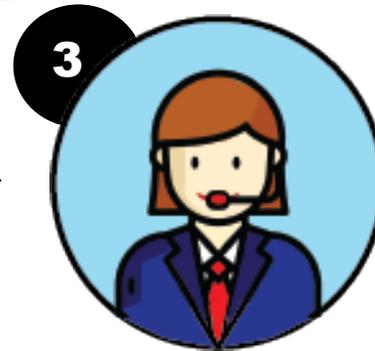
Aperçu des étapes à suivre pour l'inscription d'une déléguée ou d'un délégué au Service de transfert électronique des demandes de règlement pour services médicaux (TED SM)



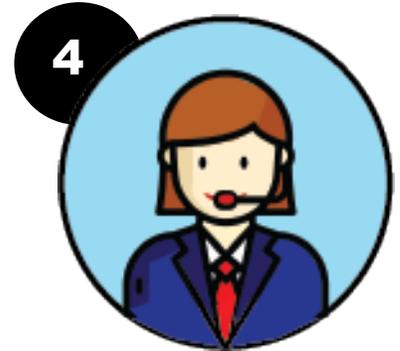
Étape 1 : Le fournisseur de services de santé (FSS) ajoute la déléguée ou le délégué.



Étape 2 : Le système Accès sécurisé – FPO et secteur parapublic envoie un courriel contenant un lien à la déléguée ou au délégué.



Étape 3 : La déléguée ou le délégué utilise le lien contenu dans le courriel pour s'inscrire à Accès sécurisé – FPO et secteur parapublic.



Étape 4 : La déléguée ou le délégué utilise le lien qui se trouve dans le courriel initial pour accepter la désignation de déléguée ou de délégué.



Étape 5 : Le système Accès sécurisé – FPO et secteur parapublic envoie un courriel au FSS pour l'informer que la déléguée ou le délégué a accepté la désignation.



Étape 6 : Le FSS accorde les permissions à la déléguée ou au délégué.



Étape 6 : Le FSS accorde les permissions à la déléguée ou au délégué.



Étape 8 : La déléguée ou le délégué peut maintenant effectuer des téléversements et des téléchargements pour le compte du FSS.